Mode d'emploi

Le traitement de la demande :
Pour permettre au Conseiller de PICARRÉ d'effectuer de manière optimale le traitement de la demande, un questionnaire est adressé à l'entreprise ou au porteur de projet. Ensuite, un 1er rendez-vous est fixé si la demande nécessite une recherche spécifique et une approche personnalisée.

La formulation de l'équation de recherche (« query »):
Le Conseiller PICARRÉ s'attache à identifier le coeur de l'invention et à établir une équation de recherche (query) tout en intégrant l'ensemble des éléments récoltés précédemment grâce au questionnaire.

La recherche d'antériorité :
Le Conseiller effectue la recherche dans les bases de données à partir de l'équation de recherche construite précédemment. Des titres de brevet (demandes publiées, brevets délivrés, ...), , sont alors identifiés et extraits de la base de données. Ensuite, l'information brevets, contenue dans les titres de brevet sélectionnés, est présentée selon un classement (date de dépôt, nom du/des inventeur(s), ...) par pertinence.

L'échange interactif :
Le Conseiller PICARRÉ demande la confirmation au client de la bonne orientation du traitement de la demande par rapport au(x) besoin(s) énoncé(s) et/ou défini(s) préalablement. Une pré-analyse du contenu des titres de brevet est effectuée de manière à filtrer les documents les plus pertinents et, au besoin, à poursuivre la recherche de manière plus ciblée.

Le délivrable :
Le Conseiller rédige un rapport de recherche.

Cette méthode de travail peut comprendre des boucles de rétroaction correspondant à des étapes d'approfondissement de la recherche. Il peut également faire l'objet d'un traitement « off-line » c'est-à-dire sans rencontre avec le demandeur.

www.annetruyers-design.be

www.picarre.be

OFFRE DE SERVICES

La Propriété Intellectuelle, un allié au développement stratégique de votre projet

une question de prévoyance

PICARRÉ est un organisme de sensibilisation et d'aide conseil en Propriété Intellectuelle (PI) à destination des entreprises et de porteurs de projets

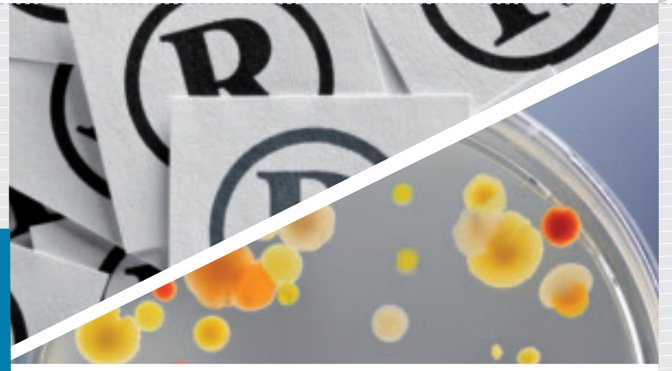

brevets
marques
dessins et modèles
droits d'auteur

PICARRÉ asbl
Liège Science Park - Avenue Pré-Aily, 4 - B-4031 ANGLEUR
T +32 4 349 84 00 - F +32 4 349 84 19 - picarre@picarre.be

PICARRÉ
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Wallonie
asbl soutenue par l'Europe et la Wallonie

www.picarre.be

Aide Conseil

L'aide-conseil porte sur des prestations de recherches d'antériorité essentiellement orientées brevets, core business de PICARRÉ.

La valeur ajoutée des prestations de PICARRÉ pour les entreprises désireuses notamment d'aller à l'international réside dans la proximité et le professionnalisme du traitement des demandes.

Les recherches sont menées dans des bases de données brevets commerciales de portée mondiale permettant d'effectuer un travail d'identification et d'extraction de l'information entièrement personnalisé. En complément, des recherches d'informations peuvent également être menées dans la littérature spécialisée ou scientifique.

L'enjeu pour l'entreprise innovante est de taille puisque la Propriété Intellectuelle (PI) devient, au travers de l'aide conseil de PICARRÉ, un outil de valorisation des activités et de positionnement des produits par rapport à la concurrence et aux tendances technologiques des marchés concernés...

Services

Aide Conseil

Que fait PICARRÉ ?

Comment ?

ASSISTANCE À L'ANALYSE DE BREVETABILITÉ

La brevetabilité : L'objet d'une demande de brevet remplit les conditions de brevetabilité si les trois critères de nouveauté, activité inventive et application industrielle sont remplis. En particulier l'invention est nouvelle si elle n'a jamais été divulguée, c'est-à-dire, si elle ne fait pas partie de « l'état de la technique ».

Que fait PICARRÉ ? Nous menons des recherches d'antériorité préalables au dépôt d'une demande de brevet afin d'établir l'état de la technique et de vérifier s'il existe des documents susceptibles de constituer un obstacle à la brevetabilité d'une invention.

Comment ? Les Conseillers mènent des recherches dans des bases de données brevets, extraient les documents répondant à des critères de recherche et fournissent un rapport de recherche *ad hoc*.

ASSISTANCE À L'ÉVALUATION DE LA LIBERTÉ D'EXPLOITATION

La liberté d'exploitation consiste à identifier des titres de brevet susceptibles de constituer un obstacle potentiel à l'exploitation d'une invention, à analyser la portée juridique de ces titres de brevets et à vérifier si l'invention tombe dans le périmètre de protection défini par la portée juridique des titres identifiés.

Que fait PICARRÉ ? Lorsqu'une entreprise ou un porteur de projet souhaite mettre sur le marché un produit, mettre en œuvre un procédé ou exploiter la composition d'un produit par exemple, il convient de vérifier qu'aucun brevet délivré et en vigueur ne constitue un obstacle. PICARRÉ fournit une assistance à l'évaluation de la liberté d'exploitation en recherchant des brevets délivrés, en vigueur sur un territoire donné, susceptibles de constituer un obstacle à la liberté d'exploiter.

Comment ? Les Conseillers mènent des recherches dans des bases de données brevets, qui permettent d'identifier des brevets en vigueur dont la portée des revendications pourrait constituer un obstacle à une commercialisation et fournissent un rapport de recherche *ad hoc*.

ASSISTANCE À L'EXPLOITATION DE L'INFORMATION NON BREVET

L'information non brevet est l'information contenue notamment dans la littérature scientifique, la littérature générale, dans des bases de données spécifiques ou spécialisées.

Que fait PICARRÉ ? PICARRÉ fournit une assistance à l'exploitation de l'information non brevet qui apporte un complément utile à l'information brevets lorsqu'un demandeur souhaite, par exemple, compléter l'analyse d'un paysage brevets. Ce type de recherche peut être utilisé dans une démarche d'Intelligence Stratégique (IS).

Comment ? Les conseillers mènent des recherches dans des bases de données de littérature scientifique couvrant des domaines technologiques variés.

VEILLE TECHNOLOGIQUE

La veille technologique consiste à s'informer de façon systématique sur la publication d'informations relatives à des techniques, des secteurs d'activités, des acteurs économiques,etc. La veille met en œuvre des techniques d'acquisition, de stockage et d'analyse d'informations et leur distribution automatique vers des publics-cibles. Ces informations peuvent concerner notamment une matière première, un produit, un composant, un procédé, l'état de la technique et l'évolution de l'environnement scientifique, technique, industriel ou commercial d'une entreprise.

Que fait PICARRÉ ? . Les entreprises cherchent en général à connaître l'activité de leurs concurrents au travers notamment de publications (scientifiques, techniques, commerciales, articles dans la presse) mais également de l'activité brevets. PICARRÉ fournit un service de veille technologique orientée principalement brevets.

Comment ? La veille se fait à partir de recherches menées dans des bases de données brevets selon une récurrence fixée, une identification et une extraction de documents pertinents et une mise en forme à façon des documents extraits.

ETABLISSEMENT DE PAYSAGES BREVETS

Les paysages brevets sont la visualisation graphique d'analyses infométriques des données contenues dans des titres de brevets

Que fait PICARRÉ ? PICARRÉ dispose des outils nécessaires à l'analyse et à la synthèse des données extraites de titres de brevets pour établir des paysages .Ces paysages brevets sont particulièrement pertinents dans le cadre d'une démarche d'Intelligence Stratégique (IS) de l'entreprise ou de management stratégique de la PI, par exemple, lorsqu'il s'agit de positionner un produit à l'international. Un paysage peut analyser des acteurs, c'est-à-dire les principaux inventeurs et/ou déposants, des secteurs d'activité brevets, les éventuelles collaborations scientifiques (au travers des inventeurs et des déposants, par exemple), les partenariats éventuels entre universités et entreprises, les zones géographiques de couverture par brevet, ...

Comment ? La manipulation des outils d'analyse statistique par les Conseillers de PICARRÉ permet de visualiser les résultats de recherches brevets sous forme de graphiques et de cartographies, ainsi que de les analyser sur base de l'extraction de textes, contenus des titres de brevets, des marques enregistrées ou encore de sources documentaires relevant de la littérature générale, scientifique et/ou spécialisée.

ASSISTANCE DE 1ER NIVEAU POUR DES QUESTIONS DE PI HORS BREVETS

Quoi ? Il s'agit de questions qui ont trait aux autres droits de Propriété Intellectuelle : les marques, les dessins et modèles, le droit d'auteur et les droits voisins.

Pourquoi ? La Propriété Intellectuelle au sein d'une entreprise (technologique ou non) doit être perçue globalement, au travers de ses différents droits de PI, pour avoir une portée réellement stratégique.

Comment ? PICARRÉ apporte une première réponse aux demandes liées aux marques, modèles et dessins et droits d'auteur dans le cadre principal de sa mission de sensibilisation.